COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_59

~~~~~~

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur TUPIN-BRON Jean, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14
Date de convocation : 9 novembre 2026

PRESENTS : *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, MARTIN Françoise, PAREYT Alexandre, CIER Gael, TAGAND Gilberte, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, ROBERT Nicolas (arrivé en cours de séance), MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, BENED Justine, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, CARTOTTO Alexandra*

ABSENTS EXCUSES : *LUCAS Lydie (pouvoir à CIER Gael), TUPIN René*

Madame DORIGO Rebecca a été élue secrétaire.

OBJET : RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de VACHERESSE ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2008 instaurant le Droit de Préemption Urbain sur des zones urbanisées et à urbaniser du territoire communal ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) adressée par Maître Edouard BIRRAUX, notaire à ANTHY-SUR-LEMAN (74200), reçue et enregistrée en Mairie de VACHERESSE le 2 novembre 2026 et concernant la vente de parcelles bâties et non bâties cadastrées section B - numéros 591 (surface : 03a 41ca), 592 (surface : 02a 18ca), 593 (surface : 04a 14ca), et 1199 (surface : 00a 28ca), lieu-dit « Le Villard » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les parcelles énumérées ci-dessus.

- **DIT** que cette décision sera notifiée à Edouard BIRRAUX, notaire à ANTHY-SUR-LEMAN (74200).
~~~~~~

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean TUPIN-BRON

La secrétaire de séance,
Rebecca DORIGO

MAIRIE de VACHERESSE
74 Hte-Savoie

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en préfecture le
et publication du